

# Évaluation en première phase de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

## Cadre d'analyse du rapport de synthèse

1. Suite à l'atelier sur les constats émergents<sup>1</sup>, la présente note sur le cadre d'analyse du rapport de synthèse a été rédigée dans le but de présenter de manière explicite le travail de synthèse à réaliser.
2. Le produit final (rapport de synthèse) se fondera sur les rapports d'évaluation reçus, les contributions supplémentaires des participants à l'atelier sur les constats émergents, des études telles que le rapport de suivi indépendant du Viêt Nam et d'autres sources de données/références à utiliser sélectivement pour éclairer l'analyse ou combler les lacunes dans les cas où le traitement des sujets requis manquerait, sans cela, de clarté. Les informations consolidées seront organisées et présentées sous une forme qui sera accessible au Forum de haut niveau organisé à Accra et autres.
3. Le rapport de synthèse reposera sur les termes de référence de l'évaluation en première phase, en tenant compte des termes de référence (et leurs adaptations) spécifiques aux différentes évaluations par les pays et les agences de partenaires au développement synthétisées. Sans décrire les limites de l'approche d'évaluation adoptée et de la base fournie par les études d'évaluation produites,<sup>2</sup> la synthèse devra clairement les reconnaître. De plus, elle précisera les rôles qu'il est prévu qu'elle joue ainsi que les limites de sa représentativité et de sa fiabilité.

1 L'atelier organisé à Parys (Afrique du Sud) du 30 janvier au 1er février 2008, qui comptait quelque 50 participants, a généré un feedback précieux sur les constats préliminaires disponibles, visant aussi bien à valider, invalider et nuancer un grand nombre de points qu'à les mettre en évidence afin qu'une attention particulière leur soit accordée dans les rapports finaux. En outre, il a contribué à identifier des questions supplémentaires ainsi que des hypothèses de travail et des assumptions sous-jacentes importantes concernant la mise en œuvre de la Déclaration. Les rapports sur les débats de l'atelier seront distribués avec la première version du rapport de synthèse.

2 Entre autres limites, on notera l'auto-sélection des thèmes d'évaluation, la complexité et la divergence des méthodes, les différents degrés d'indépendance entre les évaluateurs, le manque de groupes de contrôle ou d'états des lieux clairs et la vaste variabilité quant à la solidité des informations et des analyses dans les rapports.

### Principaux paramètres

4. La synthèse rapprochera les constats et les conclusions des différentes évaluations constituant la première phase de mise en œuvre de la Déclaration en vue de répondre aux **questions d'évaluation centrales** suivantes :
  - Observe-t-on un changement dans « l'appui politique, la pression des pairs et l'action coordonnée » des donateurs et des partenaires ? Comment/pourquoi ou pourquoi pas ?
  - Cela engendre-t-il dans les faits des actions et des modifications de comportement dans le sens des cinq principes de la Déclaration de Paris (renforcement de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle) ? Comment et pourquoi cela fonctionne-t-il ou ne fonctionne-t-il pas ?
  - Quelles sont les tendances ou événements importants qui se dégagent de cette première phase de mise en œuvre de la Déclaration de Paris ?
5. Les réponses aux questions ci-dessus formeront le noyau du rapport de synthèse et seront axées, dans la mesure du possible, sur les cinq principes. En outre, la synthèse reflétera la multitude de constats et conclusions attendus, qui s'appliquent à plus d'un domaine d'engagement ou à la mise en œuvre générale de la Déclaration. Conformément aux termes de référence des différentes évaluations, les constats et les conclusions de la synthèse seront évalués par rapport aux « conditions préalables requises » liées à l'engagement ou à l'impulsion des acteurs en vue de la mise en œuvre de la Déclaration, à leurs capacités et à leurs systèmes d'incitation. De plus, la synthèse présentera les évaluations opérées dans les rapports des pays partenaires sur l'utilité de la Déclaration de Paris en tant qu'outil, y compris en ce qui concerne sa clarté, sa pertinence et sa cohérence. De même, elle présentera leur identification des extrants émergents sur le terrain.
6. La synthèse ne sera pas en soi un rapport d'évaluation, mais un produit cohérent et à orientation stratégique qui rapprochera systématiquement les constats clés analysés découlant des différents rapports et qui élèvera les

résultats à un plus haut degré d'abstraction et de pertinence politique prospective. Dans la mesure de l'analyse, le rapport de synthèse tirera des conclusions et inclura des recommandations prospectives orientées vers les politiques et pouvant donner lieu à une action.

Le rapport comprendra au maximum 60 pages, annexes non comprises. Les annexes incluront, sans y être limitées, les notes de synthèse des différents rapports.

7. Le rapport sera principalement destiné aux participants du Forum de haut niveau qui se tiendra à Accra et à leurs collègues nationaux, dans le but d'atteindre un plus large public. En conséquence, il sera axé sur les questions stratégiques, les inquiétudes des politiques et les enseignements tirés. En vue de contribuer à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, les informations recueillies serviront de tremplin au rapport pour soulever et poser des questions et pour expliquer les avancées réalisées dans la mise en œuvre de la Déclaration. Les constats du rapport seront mis en contexte tant en ce qui concerne le processus à l'origine de la Déclaration et l'évolution des choses depuis son adoption que les contextes nationaux dans lesquels elle est mise en œuvre.

### Cadre d'analyse

8. **Questions centrales :** Le rapport répondra aux questions d'évaluation centrales décrites au point 3 ci-dessus.
9. **Outils et techniques :** Les principaux outils et techniques à appliquer seront les suivants :
  - Évaluation et analyse systématiques des rapports transmis en vue d'en extraire et de catégoriser les constats clés, explications et conclusions. Ce processus tiendra compte des limites liées à la représentativité des rapports transmis et du fait que les informations sont principalement d'ordre qualitatif (accent mis sur la perception des comportements) et reposent sur différents types et niveaux de recherche de sondage<sup>3</sup> ;
  - Triangulation des résultats identifiés par les membres de l'équipe sur la base de leurs différents échantillons de rapports et spécialisations thématiques, afin d'identifier les aberrances et de minimiser les différences d'interprétation et/ou les distorsions éventuelles ;
  - Évaluation rigoureuse par des pairs internes et par des évaluateurs pairs externes en vue de garantir l'inclusion de tous les constats clés ;
  - Identification et mise en évidence des questions stratégiques cruciales et des inquiétudes politiques quant aux constats et aux enseignements tirés, y compris l'approfondissement de questions telles que les augmentations largement observées des coûts

3 Sauf dans la mesure où la synthèse mentionne les grandes variations de taille des échantillons et d'autres qualifications méthodologiques sur les études constituantes ainsi que des problèmes non résolus identifiés par les évaluateurs pairs, le rapport de synthèse ne peut tenter de qualifier la fiabilité des différentes contributions.

opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ;

- Gestion de la qualité par le responsable qualité interne et le groupe de gestion de l'évaluation interne.
10. **Schémas :** L'équipe de synthèse :
    - appliquera des méthodes d'agrément et de différence (et une certaine dose d'analyse contextuelle) pour identifier la fréquence, les schémas, la convergence et la divergence des résultats rapportés parmi et entre les deux groupes de rapports d'évaluation ;<sup>4</sup>
    - envisagera les informations négatives, c.-à-d. les éléments manquants dans tous les rapports ou dans certains d'entre eux ;
    - analysera l'évolution du contexte général de la mise en œuvre de la Déclaration et les influences contextuelles dans différents groupes de pays et d'agences concernés ;
    - décrira, le cas échéant, les schémas de causalité.
  11. **Cadre « modèle » ou normatif :**
  12. Le cadre normatif d'évaluation des avancées dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris est assez explicitement décrit dans les engagements (et les engagements secondaires auxiliaires) de la Déclaration proprement dite. Les schémas identifiés seront indiqués dans la synthèse par rapport à ces normes. Parallèlement, il est à noter que d'importants recoupements, confusions et divergences dans les interprétations ont été mentionnés pour certains engagements. Le rapport devra donc refléter et évaluer ces facteurs.
  13. Les évaluations et leurs synthèses sont plus exploratoires quant aux « pourquoi » et aux « comment » liés aux performances ou aux non-performances dans le cadre de la mise en œuvre. Ce contexte est de toute évidence une variable cruciale et la synthèse tiendra compte de l'importante influence des facteurs politiques (pas uniquement des facteurs techniques/administratifs) sur la mise en œuvre de la Déclaration, tant au sein des pays partenaires qu'au sein des institutions des partenaires au développement et entre elles.
  14. **Compétences et processus à appliquer :**
    - Évaluation et analyse systématiques des documents
    - Analyse contextuelle par des experts
    - Identification et rattachement des lacunes stratégiques
    - Évaluation cohérente par l'équipe de pairs
    - Compétences de synthèse et sens politique de haut niveau
    - Compétences de structuration et de rédaction afin de garantir l'accessibilité des informations et leur compréhension par les politiques et un public non spécialiste plus large.

4 Par ailleurs, les travaux chercheront à éprouver les hypothèses intéressantes (notamment en ce qui concerne les « pourquoi » et les « comment » quant aux performances et aux non-performances) formulées par les participants à l'atelier sur les constats émergents organisé en janvier – février 2008.